



PROJET EDUCATIF

du SERVICE MUNICIPAL de la JEUNESSE

A quoi sert le projet éducatif ?

Le projet éducatif du Service Municipal Jeunesse traduit l'engagement de la municipalité dans ses priorités et ses principes. Il définit le sens des actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'un projet pluriannuel qui vise à favoriser la continuité de l'action. Le Service Municipal Jeunesse se doit ainsi d'indiquer la façon dont il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

A qui est-il diffusé ?

- ✓ **aux familles** : mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter leurs objectifs à leurs propres valeurs ou attentes,
- ✓ **aux équipes pédagogiques** : connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs,
- ✓ **aux agents des Directions Départementale de la Jeunesse et des Sports**, qui ont accès à tout moment et en particulier sur place au projet éducatif et au document à caractère pédagogique.

I. Objectifs éducatifs :

Valoriser les attitudes éducatives reposant sur la tolérance, le respect des autres, le respect des idées et l'acceptation des différences comme source d'enrichissement.

Permettre aux jeunes de mieux connaître leur environnement pour mieux s'y situer et donc mieux agir.

Favoriser la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale de la commune. Pour cela il est nécessaire de créer les conditions d'une concertation participative possible : lieu de rencontre pour les « ados », Conseil Municipal des jeunes pour les 8/12 ans.

Favoriser les prises d'initiatives ainsi que la création de projets individuels ou collectifs.

Accueillir tous les jeunes sans exception, en favorisant la rencontre de l'autre et en agissant pour l'intégration sociale de chacun.

II. Les opérations à engager :

Adhérer au Contrat Temps Libre voulu entre la CAF et les municipalités, pour accompagner la naissance d'une véritable politique d'accueil et d'animation à destination des enfants et des jeunes.

Proposer des activités tout au long de l'année. Sorties sportives ou culturelles, activités manuelles, solidarité, environnement, pratiquées dans la cité ou à l'extérieur de celle-ci : montagne, mer, spectacles, patinoire ... etc.

Ce projet politique à visées éducatives prend en compte le temps libre

comme espace éducatif à part entière. Enfants, jeunes, écoles, associations, parents

doivent être les principaux acteurs de ce « projet local jeunesse ».

III. **Le statut :**

Le service jeunesse a un statut municipal et répond à ce titre aux prérogatives de la commune et aux orientations que le Maire et ses conseillers impulsent.

IV. **Le public :**

La vocation principale du service jeunesse est de proposer des « pratiques » sociales, éducatives et de loisirs, adaptées aux particularités de toute la jeunesse et aux spécificités du territoire environnant. Le public cible est le jeune mineur, rentrant en sixième au collège, jusqu'à ses 17 ans révolus.

V. **Les moyens mis en œuvre :**

Actuellement la municipalité dispose :

➤ **Des moyens humains :**

Pour atteindre ses objectifs la municipalité a augmenté les moyens humains en créant un Service Municipal Jeunesse composé d'un animateur à temps complet.

➤ **Des moyens matériels :**

Un minibus est à disposition du service jeunesse et des associations.

➤ **Des installations :**

Actuellement, la municipalité dispose d'un Bureau « Service Municipal Jeunesse » permettant d'informer les jeunes, ou recueillir les inscriptions ; l'espace contigu permet d'organiser des réunions avec les équipes pédagogiques.

Il sera à l'étude au cours de l'année à venir en concertation avec les jeunes, d'organiser un lieu et définir son contenu au titre d'un Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs.

➤ **Le budget :**

Le budget permettra de traduire le projet éducatif en actions au travers des animations d'été et hors périodes scolaires. Le budget du service jeunesse sera créé au BP 2010 selon les projections pour l'année à venir.